

SOCIETE

Mise en activité

(Prise d'activité postérieure à l'immatriculation)

- [Imprimé M2 à télécharger](#)
- [Formulaire NDI à télécharger](#) (si déclaration relative au nom de domaine d'un site internet)
- Copie extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (K Bis)

Si activité réglementée : copie de l'autorisation provisoire ou définitive, au nom du représentant légal, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité (ex : licence IV...) [plus d'informations](#)

- 1 pouvoir en original daté et signé, s'il y a lieu.

SI CREATION

- Chèque de **178,08 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
- Chèque de **62,08 €** si **EURL** ou **SASU** (dont le dirigeant est l'associé unique)

SI ACHAT OU APPORT PARTIEL D'ACTIF

- Copie de l'acte enregistré aux impôts, sauf si acte établi par un notaire, dans ce cas, l'enregistrement peut être fait après la formalité au CFE.
- Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page entière) OU attestation de parution + texte de parution
- Chèque de **64,77 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

SI PRISE EN LOCATION GERANCE

- Copie du contrat de location-gérance
- Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du journal) **ou** attestation de parution + texte de parution
- Chèque de **180.77 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

**[Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES](#) :
[Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises et vous fait bénéficier de conseils personnalisés](#)**